

L'importance d'assurer la valeur réelle d'une entreprise

En 40 ans, nous avons eu maintes fois l'occasion de faire comprendre à nos clients l'importance d'augmenter leur protection d'assurance, car leur situation financière avait changé avec le temps. Le montant d'assurance risquait de ne plus être suffisant pour couvrir les obligations lors du décès.

Par exemple, l'actionnaire majoritaire et le plus âgé d'une entreprise a longtemps retardé la souscription d'une protection additionnelle, reflétant la nouvelle valeur de l'entreprise. Selon lui, le coût de la couverture nécessaire était trop élevé, comparativement à celui du premier contrat, signé huit ans plus tôt. En effet, les coûts avaient augmenté en raison du vieillissement des actionnaires et de l'augmentation du montant d'assurance.

Malheureusement, cette personne est décédée avant d'avoir modifié sa protection. L'actionnaire survivant a dû se départir de l'entreprise, car il n'avait pas le montant nécessaire pour payer la succession. Si notre client avait su que l'entreprise à laquelle il a consacré sa vie serait vendue pour des poussières, aurait-il trouvé que le coût de l'assurance était trop élevé ?

Les primes augmentent avec l'âge

Le simple fait de vieillir contribue à augmenter le coût de nouvelles assurances, car la tarification des produits y est directement liée. Un homme âgé de 40 ans peut se procurer un contrat d'assurance vie permanente assorti d'un capital-décès d'un million de dollars pour une prime annuelle de 8 500 \$. Ce même produit lui sera offert pour une prime annuelle de 13 000 \$ s'il attend 10 ans et de 23 000 \$ 20 ans plus tard. Malgré cela, un nouveau programme d'assurance pour des gens âgés de 65, 70 ou 75 ans peut offrir un rendement intéressant pour la succession et se révéler très efficace comme stratégie.

L'importance de protéger l'assurabilité des actionnaires

Citons maintenant l'exemple d'une entreprise dont les quatre associés ont signé une convention d'actionnaires. Deux ans après la souscription de la police d'assurance vie qui finance la convention, la valeur des actions de l'entreprise a augmenté de 50 %. Ce qui signifie que si l'un des actionnaires décède, le montant d'assurance ne sera plus suffisant pour racheter sa part.

La révision du montant d'assurance entraîne inévitablement une nouvelle évaluation de l'assurabilité des actionnaires. Trois des quatre actionnaires sont toujours en bonne santé, mais le quatrième a subi un pontage et n'est plus assurable. S'il décède, les autres associés ne pourront pas compter sur l'assurance vie pour payer ses actions.

Comment éviter une telle situation ? Les actionnaires auraient pu souscrire un montant d'assurance plus élevé au départ pour couvrir une augmentation de la valeur de leur entreprise. Mais, au moment de signer la convention, ils étaient incapables d'évaluer cette hausse potentielle. De plus, ils auraient payé pour une protection inutile à ce moment-là.

Ils ont plutôt opté pour l'avenant permettant d'augmenter la couverture sans examen de l'assurabilité. Cet avenant, qui peut être ajouté à certains contrats d'assurance, protège l'assurabilité des actionnaires. Ils peuvent ainsi souscrire une couverture supplémentaire en fournissant uniquement une preuve de l'augmentation de la valeur des actions. Il est ainsi possible d'obtenir, sans difficulté, une protection additionnelle pour refléter la juste valeur des actions.

Au-delà de la santé

On pense souvent que seul un problème de santé ou une maladie peut jouer contre l'assurabilité de quelqu'un. Mais ce n'est pas le cas. Un dossier de conduite automobile qui s'est détérioré (grand excès de vitesse, suspension de permis de conduire) ou encore la pratique d'une activité à risque (randonnée en montagne à haute altitude, pilotage d'avion) peuvent également affecter l'assurabilité d'une personne.

L'importance de se mettre à l'abri en cas d'invalidité

Une maladie ou une blessure qui se prolonge peut également devenir un fardeau financier pour la personne invalide, son entreprise et ses proches. Au cours des premiers mois, l'entreprise peut continuer de verser des dividendes à l'actionnaire devenu invalide, mais, à long terme, cela deviendra rapidement coûteux. Il est donc plus avantageux de prévoir le coup et de transférer le risque à une compagnie d'assurance.

C'est le choix qu'avait fait l'un de nos clients, propriétaire d'une belle entreprise en croissance. Lorsqu'une maladie l'a rendu invalide, il a dû cesser de travailler, mais son contrat d'assurance invalidité, qui le protégeait jusqu'à 65 ans, lui a permis de recevoir une rente mensuelle pendant plus de 14 ans. De plus, comme il avait opté pour l'avenant d'indexation de la rente en cas d'invalidité, cette dernière suivait l'augmentation du coût de la vie selon l'indice des prix à la consommation.

Ce qu'il faut retenir

L'inaction a un coût, et il est important d'agir dès maintenant pour se procurer les bonnes assurances et la bonne protection. En reportant vos décisions en matière d'assurance, vous risquez de fragiliser votre situation financière, celle de vos actionnaires ou celle de votre succession en ne leur donnant pas accès au montant nécessaire pour couvrir toutes les obligations.

Nous ne pourrions trop insister sur l'importance d'agir tandis que vous avez la santé pour le faire. L'assurabilité, c'est un privilège qui se perd très facilement.

40 ans et toujours aussi passionnés !

Notre cabinet célèbre récemment son 40e anniversaire. Depuis 1973, nous offrons aux entrepreneurs des solutions sur mesure en matière d'assurance de personnes et de planification successorale.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous nos clients, nos collaborateurs et nos fournisseurs de leur fidélité et de leur confiance. C'est grâce à vous si la passion de vous accompagner nous anime encore aujourd'hui. Et c'est pour continuer à vous offrir des solutions novatrices que nous ne cessons d'améliorer nos concepts, de nous perfectionner et de rester à l'affût des nouvelles tendances.